



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université de Bretagne Occidentale

Demande n° S3LI120000762

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Psychologie

Présentation de la mention

La mention de licence Psychologie relève du domaine des Sciences humaines et sociales de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Elle se caractérise par une progressivité des parcours. Elle comprend deux parcours en première année de licence (L1) : un parcours Psychologie/Psychologie et un parcours Psychologie/Sociologie, ce dernier permettant un accès en deuxième année (L2) aux mentions de licence Psychologie ou Sociologie. A l'issue de la deuxième année de la mention de licence Psychologie, il est possible de s'orienter vers une licence professionnelle mention Interventions sociales spécialité Responsables d'actions gérontologiques ou vers une troisième année (L3) de la mention Psychologie. Les débouchés de la mention de licence Psychologie sont les suivants : accès à un master professionnel ou recherche de Psychologie, accès à des concours dans différents secteurs (administratif, éducatif, paramédical, social, culturel).

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	291
Nombre d'inscrits en L2	157
Nombre d'inscrits en L3	89
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	FAIBLE
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	RARE
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	90 %
% d'insertion professionnelle	8 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs principaux de la mention de licence Psychologie sont clairement posés et pertinents : il s'agit de proposer une formation théorique, méthodologique et pratique en psychologie, tout en enseignant la méthodologie de travail universitaire et les compétences additionnelles, et en permettant une ouverture vers une autre discipline des Sciences humaines et sociales qu'est la sociologie.



L'organisation des enseignements, précisément exposée dans le dossier, est cohérente avec les objectifs visés. Elle comprend une structure généraliste en L1 avec l'existence de deux parcours et une spécialisation progressive en L2 puis L3 dans le but, notamment, de permettre aux étudiants de construire un choix d'orientations dans une sous-discipline de la psychologie en master. Cette structure est conforme à ce qu'on peut attendre dans une licence mention Psychologie. Les modalités de contrôle de connaissances semblent diversifiées, bien qu'il soit difficile à la lecture du dossier d'apprécier la part qui est faite aux contrôles continus.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place dans le cadre d'une procédure commune à l'établissement, mais les fonctions clairement exposées du tutorat d'accompagnement et de l'aide à l'élaboration du projet professionnel semblent un indicateur de l'investissement des enseignants de cette mention dans ces dispositifs.

L'ouverture sur les masters et l'insertion professionnelle sont des préoccupations de la mention Psychologie dont l'équipe pédagogique prend en compte les études du devenir des étudiants diplômés réalisées par l'observatoire de l'Université.

L'équipe pédagogique est bien structurée. Elle prend en compte l'hétérogénéité des étudiants dans les ajustements pédagogiques. Toutefois, une meilleure connaissance des caractéristiques de la population étudiante et une évaluation des enseignements par les étudiants pourraient améliorer le pilotage.

- Points forts :
 - Une organisation des enseignements en adéquation avec les objectifs visés.
 - La progressivité dans les parcours.
 - Un bon fonctionnement d'une équipe pédagogique dynamique.

- Points faibles :
 - L'absence d'évaluation UE par UE des enseignements par les étudiants.
 - La faiblesse de la mobilité internationale étudiante.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) A

Recommandations pour l'établissement)

Le pilotage de cette mention de licence pourrait être amélioré par le développement d'un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, le renforcement des enquêtes de l'observatoire de la vie étudiante (connaissance du devenir des sortants non diplômés notamment), et l'accroissement des échanges entre l'observatoire et l'équipe de pilotage de la mention.